

# Essentiel 2021

# Le contrôle des cotisations



« En 2021, l'activité de contrôle s'est adaptée à la situation économique. En tant qu'acteur économique responsable, nous avons pris en compte les difficultés de certaines entreprises et avons fait le choix de ne pas contrôler les secteurs les plus fragilisés. A la fin de l'année, nous avons toutefois pu reprendre pleinement cette activité essentielle pour le financement de notre modèle social et pour les droits des salariés. »

**Emmanuel Dellacherie**

Directeur de la réglementation, du recouvrement et du contrôle.

## POURQUOI LE CONTRÔLE ?

Le contrôle constitue l'action majeure de sécurisation et de couverture du risque d'irrégularités déclaratives, fortuites ou intentionnelles. Il s'agit de garantir le financement de la Sécurité sociale par l'engagement, auprès des employeurs et des travailleurs indépendants, d'actions de vérification à posteriori dont les modalités opérationnelles diffèrent en fonction des risques identifiés.

Dans tous les cas, le contrôle vise à lutter contre l'absence de déclaration et à s'assurer de l'exactitude et de l'exhaustivité des informations. En outre, dans une économie où les diverses cotisations et contributions constituent une composante importante des coûts de production des entreprises, l'activité de contrôle contribue à garantir l'égalité de traitement entre les usagers et les conditions d'une réelle concurrence.

Enfin, elle permet de préserver les salariés et les employeurs dans la plénitude de leurs droits.

## LA STRATÉGIE DU CONTRÔLE

La politique de contrôle s'inscrit dans le cadre d'un exercice délicat alternant des postures de sécurisation/prévention et de répression/sanction, selon que l'action a vocation à corriger une simple erreur ou irrégularité, ou à intervenir dans des situations de fraude présumée.

Dans tous les cas, toute procédure de contrôle reste attachée au respect du droit des entreprises et indépendants dans le cadre d'une procédure contradictoire prévue par la réglementation.

La stratégie globale du contrôle repose sur quatre axes majeurs :

- Assurer un niveau de présence sur l'ensemble du territoire
- Assurer une présence auprès de l'ensemble des catégories de publics
- Choisir l'action la plus adaptée au risque présenté par l'entreprise
- Prendre en compte les besoins d'accompagnement de l'usager tout en s'appuyant sur les moyens disponibles.

La stratégie de contrôle a été adaptée à la crise sanitaire et économique afin de prendre en compte les difficultés des entreprises.

## L'ACTIVITÉ DE CONTRÔLE

**98 000 contrôles et actions de prévention ont été effectués en 2021.** Plus de 81 000 constituent des actions de contrôle au sens strict, quand près de 17 000 ont vocation à accompagner l'usager dans l'accomplissement de ses obligations déclaratives. Ces actions sont de natures diverses : visites conseils, examen préalable des accords d'épargne salariale...

La prise en compte des activités de lutte contre le travail illégal permet de noter qu'en 2021, 7 % des entreprises ont fait l'objet d'une action de contrôle ou de prévention.

Ce niveau d'activité, en progression par rapport à l'année 2020, reste légèrement en retrait par rapport à une année classique.

...

# FAITS MARQUANTS

## Une nouvelle répartition des rôles entre Dreetts et Urssaf pour l'examen préalable des accords d'épargne salariale

La loi d'accélération et de simplification de l'action publique (ASAP) a transféré aux Urssaf, CGSS et CMSA la responsabilité de l'examen au fond des accords d'épargne salariale, depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2021.

Le respect des formalités de dépôt et le contrôle des modalités de négociation, de dénonciation et de révision des accords restent de la compétence des Directions Régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETTS, ex Direccte). Les accords sont ensuite transmis pour examen, aux Urssaf/CGSS/CMSA, qui pourront ensuite faire part de leurs éventuelles observations aux entreprises.

Cette nouvelle organisation permettra de maintenir un haut niveau de sécurisation des accords d'épargne salariale.

## LES RÉSULTATS DES CONTRÔLES

Le montant des régularisations (redressements au profit de l'Urssaf et restitutions au profit de l'entreprise) s'est élevé, en 2021, à **499 millions d'euros**. La prise en compte de l'activité de lutte contre le travail dissimulé porte à près de 1,3 milliard le montant des régularisations opérées par les services contrôle.

Plus de 104 millions d'euros de ces régularisations ont été restitués à l'entreprise ou au travailleur indépendant concerné.

Globalement, **sept contrôles comptables d'assiette sur dix** génèrent la détection d'une erreur.

## UNE ACTIVITÉ CENTRÉE SUR LE CONTRÔLE COMPTABLE D'ASSIETTE

Le contrôle comptable d'assiette pour le régime général peut se définir comme le contrôle sur place d'une entreprise dont la situation est examinée dans sa globalité.

Le contrôle comptable d'assiette constitue une mission essentielle des services de contrôle. En effet, environ 75 % du temps consacré au contrôle par les inspecteurs concerne ce type d'action.

Le contrôle comptable d'assiette génère 93 % des régularisations hors de la lutte contre le travail illégal.

En revanche, la part de cette activité en nombre est un indicateur du redéploiement des missions vers d'autres types d'actions (contrôle sur pièces, prévention, ...). En 2021, les contrôles comptables d'assiette représentent 52 % du nombre d'actions hors de la lutte contre le travail illégal.

## LES PRINCIPAUX MOTIFS DE RÉGULARISATION EN 2021

Le principal thème de régularisation en 2021 est celui des « rémunérations non soumises à cotisations ». Il représente 32,3 % des erreurs d'application de la législation. Le montant régularisé est de plus de 161 millions d'euros. La prise en compte des redressements opérés dans le cadre d'actions de lutte contre le travail illégal porterait ce montant à **852 millions d'euros**.

Les exonérations de cotisations sociales représentent une source d'erreur d'application de la législation importante dans la mesure où ce point de législation représente 24,9 % du total des régularisations réalisées.

Les « cotisations, contributions et versements annexes » et les frais professionnels demeurent une cause d'anomalie comme en témoigne leur part dans le total des régularisations, à respectivement 15,5 % et 14,7 %.



## UNE DEUXIÈME ANNÉE IMPACTÉE PAR LA CRISE SANITAIRE ET ECONOMIQUE

Tout au long de cette période de crise, le réseau des Urssaf se devait d'être un acteur économique responsable en accompagnant les entreprises et en veillant à ne pas accroître leurs difficultés.

C'est pourquoi tout au long de l'année 2021, les contrôles n'ont pas été programmés auprès d'entreprises en situation de fragilité économique.

Au cours du 1<sup>er</sup> semestre, les contrôles à distance ont été privilégiés. Ces pratiques ont bien évidemment impacté le niveau d'activité et les résultats du contrôle. Le volume d'activité est plus important que celui observé en 2020 sans toutefois retrouver son niveau de 2019.

## LA POURSUITE DE LA MODERNISATION DES OUTILS DU CONTRÔLE

Le déploiement du nouvel applicatif contrôle est maintenant achevé et l'ensemble des utilisateurs a bénéficié d'une formation, hormis les caisses d'outre-mer.

Les recherches sur de nouveaux outils en appui de nouvelles démarches se sont poursuivies : contrôle en environnement DSN, pistes d'audit en milieu dématérialisé, outil d'analyse du Fichier des Ecritures Comptables...

## L'INTÉGRATION DE NOUVEAU CHAMP DE COMPÉTENCES DANS LES PRATIQUES DU CONTRÔLE

Le réseau des Urssaf a intégré ou s'est préparé à intégrer de nouveaux champs de contrôle notamment ceux en lien avec les mesures liées à la crise sanitaire (activité partielle ainsi que les aides ou exonérations Covid) ou encore ceux issus des transferts du recouvrement (contribution annuelle relative à l'Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés (OETH)).

## LA DIFFUSION DE VIDÉOS PÉDAGOGIQUES SUR LE CONTRÔLE

Des vidéos à destination des primo-contrôlés réalisées en lien avec la Direction de la Communication de l'Urssaf Caisse nationale, sont progressivement mises à disposition (contrôle comptable d'assiette puis contrôle sur pièces). Les objectifs de ces vidéos sont de présenter aux différents publics les finalités du contrôle, d'expliquer comment se préparer à un contrôle et le déroulement de la procédure de contrôle.

# CHIFFRES CLÉS

**499**

millions d'euros régularisés

**104**

millions d'euros restitués aux entreprises contrôlées

**98 000**

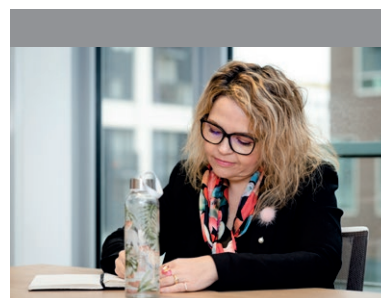
Contrôles et actions de prévention, dont

**42 000**

Contrôles Comptables d'assiette opérés. Le périmètre de ces vérifications est très large : ensemble des cotisations et contributions versées aux Urssaf, Cgss et autres organismes de protection sociale pour lesquelles la branche a compétence en matière de contrôle

**Près de  
7 contrôles  
comptables  
d'assiette sur 10**

donnent lieu à régularisation (redressement et restitution) – indicateur de la qualité de la sélection des entreprises



**1500**

inspecteurs

et **220**

contrôleurs agréés et assermentés réalisent ces vérifications (y compris celles de lutte contre le travail illégal)

**12 à 19  
mois de  
formation**

L'amplitude de la formation initiale va de 12 mois pour les contrôleurs à 16 mois pour les inspecteurs spécialistes de la LCTI et à 19 mois pour les inspecteurs généralistes

**38 000**

contrôles partiels d'assiette sur pièces ont été réalisés en 2021



**Près de  
25 milliards**

d'euros de cotisations vérifiées

**32,3%**

des régularisations opérées concernent des rémunérations non soumises à cotisations